

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

Chargement et déchargement des matériels et des matériaux excédentaires.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

/

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction

Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la **couleur du niveau** est **VERTE (niveau 1)**.

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

- **Sensibiliser tout le personnel** aux consignes spécifiques au Covid-19.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** à chaque changement de lieu d'activité ou utiliser du gel hydro alcoolique si impossibilité de lavage à l'eau ;
- Se protéger les mains.

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes ;
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés) ;
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde mais ne permettant pas de garder une distance de 1 m entre les opérateurs petite par exemple), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- À la fin du travail :
 - **Désinfecter l'outillage commun** (Nettoyer tout endroit où vous êtes susceptibles de poser les mains).
 - **Jeter les masques** dans la poubelle ou le container adéquat.
 - **Désinfecter les lunettes** de protection.

Déchets :

- **Fermer** hermétiquement les sacs à déchets.
- **Se laver les mains** après manipulation des sacs.

REX :

Chaque fin de journée, **faire remonter** à la hiérarchie les **problèmes rencontrés** sur site et/ou les **solutions trouvées**.

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

PPSPS du chantier.



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
04

Thème : Repli du chantier

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)
- Spray désinfectant
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».